

PRIME POUVOIR D'ACHAT

FO DENONCE L'IMMOBILISME DU GOUVERNEMENT ET DES COLLECTIVITES ET REFUSE LA DISCRIMINATION SALARIALE

La rentrée est là et les agents de la fonction publique territoriale sont toujours dans l'attente du versement de la prime dite « pouvoir d'achat ».

Pourtant, dès l'annonce de cette prime par le gouvernement, les collectivités pouvaient prendre les mesures nécessaires quant à l'attribution de celle-ci aux agents et ainsi être prêtes dès la parution du décret.

Outre le fait que les agents territoriaux n'ont aucune certitude de percevoir ce « coup de pouce » pour surmonter au mieux une inflation qui n'en finit pas de grimper, FO SPS dénonce la lenteur du gouvernement et des collectivités pour la mise en œuvre et l'attribution de cette prime.

Le décret n° 2023-702 portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents de la fonction publique hospitalière et de l'Etat a été publié au journal officiel du 1^{er} août 2023 et pourtant à ce jour, aucune réponse concrète de la direction des collectivités locales quant à la parution d'un décret pour la FPT.

Ce décret nécessitant un passage au CSFPT, FO SPS s'interroge sur les échéances du versement de cette prime. L'inflation exponentielle subit ses derniers mois n'a pas attendu pour agir et avoir des conséquences néfastes sur le pouvoir d'achat des agents de la FPT. Il y a urgence !

C'est pourquoi, le syndicat FO SPS demande aux employeurs territoriaux de prendre dès à présent les délibérations nécessaires sur le principe du versement de la « Prime pouvoir d'achat » aux agents de leurs collectivités. A cet effet, la fédération FO SPS a également écrit à l'ensemble des associations d'élus à inciter leurs adhérents à prendre toutes les dispositions pour que cette prime soit mise en œuvre.

Notre organisation appelle également toutes les structures implantées à engager des actions (négociations, pétitions, assemblée générale, grève...) dans leur collectivité, afin d'obtenir l'attribution de la « prime pouvoir d'achat ».

La fonction publique territoriale n'est pas une sous-fonction publique et les agents qui la servent des sous-agents. La mise en œuvre de cette prime serait donc un geste de juste reconnaissance du travail effectué par nos collègues et de leur engagement au service de nos concitoyens, comme ils le prouvent chaque jour, y compris dans des circonstances souvent difficiles.

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 5 septembre 2023